



PROGRAMME DE FORMATION :

Le CSE conventionnel

Format : En présentiel

SUR MESURE

Comprendre et évaluer sa pratique

Objectifs pédagogiques :

Connaitre la réglementation du CSE et les spécificités du CSE conventionnel
Savoir organiser les élections et mettre en place le CSE
Savoir faire fonctionner le CSE conventionnel
Savoir animer le dialogue social

Public concerné et prérequis :

Public concerné : · Professionnel.le.s du spectacle vivant (convention collective CCNEAC)

Prérequis : travailler dans le secteur du spectacle vivant du secteur public

Qualification de(s) intervenant(s) :

Titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble section économique et financière,
d'un diplôme en management et ingénierie culturels, d'un DEA en Sciences de l'information et de la communication.
Chargée de mission Danse pour la DRAC Bourgogne et l'association régionale ASSECARM (aujourd'hui le Lab) de 1993 à 1995.
Administratrice d'une compagnie de danse de 1995 à 2000.
Administratrice du Bateau Feu – Scène Nationale Dunkerque de 2000 à 2006.
Administratrice du CCR et Festival d'Ambronay de 2007 à 2011.
Administratrice générale de la MC2: Grenoble de 2011 à 2014.
Formatrice depuis 2004.
Consultante depuis 2015.
Création de Missions Culture en 2016.

Compétences requises pour l'intervenant.e :

Compétence requise de l'intervenant	Niveau
Connaissance du droit du travail	Expert
Connaissance de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles	Expert
Pratique de la mise en place et du fonctionnement du CSE conventionnel	Expert
Pratique de l'animation du dialogue social	Expert

Moyens pédagogiques et techniques :

Chaque domaine de compétences fait l'objet d'un état des lieux des connaissances et des outils. La journée de formation s'appuie sur l'analyse du secteur d'activité, de son organisation, de son environnement et de ses usages.

Chaque apprenant.e bénéficie d'un document de synthèse final.

La validation des acquis est soumise à une évaluation, sous la forme d'un questionnaire, et réalisée en fin de formation.

Durée, effectifs : 7 heures / 12 stagiaires maximum.

Programme :

Rôles et fonctionnement du CSE

- Entreprises concernées

- Membres du CSE

- Focus sur les représentants du personnel

- Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Les obligations de l'employeur

- Les moyens financiers et matériels du CSE

Elections du CSE

- Rétroplanning des élections professionnelles

- Obligation d'organiser les élections : effectifs, niveau et déclenchement des élections

- Négocier le protocole d'accord préélectoral

- Le rôle des organisations syndicales

- Les règles de validité de l'accord et les conséquences de l'absence d'accord

- Établir les listes électorales : conditions pour être électeurs

- Établir les candidatures : conditions d'éligibilité, constitution des listes

- Respecter de la mixité proportionnelle dans les listes de candidatures

- Moment et lieu du vote

- Les moyens matériels du vote

- Les conditions d'organisation du vote

- Le recours au vote par correspondance ou au vote électronique

- La composition et organisation du bureau de vote

- Le fonctionnement du scrutin à deux tours : contrôle

- L'établissement du procès-verbal de carence

- Calculer les résultats : l'attribution des sièges, la désignation des élus et des suppléants et l'attribution des sièges réservés

- La proclamation des résultats et la rédaction du procès-verbal

Le calcul de représentativité des organisations syndicales suite à l'élection
Le calcul de l'audience des organisations syndicales
Contentieux des élections

Le CSE au quotidien

Organisation de la première réunion du CSE
Les membres du bureau du CSE
L'accord de CSE conventionnel

Mettre en place et gérer les processus d'information et de consultation du
CSE

Les initiatives possibles pour le CSE
Le contrôle des initiatives par l'entreprise et les modalités de réaction
Éviter les risques juridiques liés à la représentation du personnel

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz et évaluation complétés par le stagiaire
Cas pratiques / exercices concrets corrigés par l'intervenant-e

Sanction visée :

Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Le stagiaire doit être équipé d'un ordinateur portable ou tablette.

Délais moyens pour accéder à la formation : 2 mois

Pour nos formations programmées à dates fixes : délai de réponse : entre 1 et 10 jours ouvrés

Pour nos formations à la demande : délai de réponse : entre 1 et 10 jours ouvrés pour une mise en place à des dates à convenir d'un commun accord.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Une étude de chaque situation est effectuée par nos soins pour mettre en place des solutions adaptées à votre situation. Votre contact : Anne Villa
contact@missions-culture.fr

Taux de satisfaction de la formation à ce jour : Cette formation est mise en place pour la première fois le 15 avril 2022 et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Elle fera l'objet d'une évaluation en fin de formation.

Taux de réussite à la formation : Cette formation est mise en place pour la première fois le 15 avril 2022 et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Elle fera l'objet d'une évaluation en fin de formation.

Tarif : 490.00 € HT.